

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 83 (1986)
Heft: 12

Rubrik: Conseils aux débutants ; Société romande d'apiculture; Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conseils aux débutants

Décembre 1986

L'année touche à sa fin. Elle fut généreuse pour la plupart d'entre nous et les comptabilités réussiront peut-être à se rééquilibrer.

Novembre nous gratifie encore de très belles journées. Si les nuits sont plutôt froides, le soleil de midi incite nos avettes à la promenade et ceci nous réjouit.

Si tout nous incite à la satisfaction, au repos et partant à la réflexion, je me permets de vous suggérer un thème, une idée pour meubler les longues soirées d'hiver: l'étude de la flore de notre région.

Vous vous êtes aperçus tout comme moi que de plus en plus la «civilisation» empiète sur la nature (les espaces verts, les terres cultivables, les forêts). Les fleurs disparaissent lentement mais sûrement de notre planète.

La pollution sous tous ses aspects touche l'ensemble de la biosphère.

Il n'est pas de jour que les nouvelles apportées par nos journaux ne fassent état d'une pollution quelconque.

Sans être alarmiste, il est grand temps de s'inquiéter et de tenter des actions qui, si petites soient-elles, peuvent améliorer un peu

notre vie et freiner cette lente dégradation de notre milieu vital.

Et nous autres apiculteurs sommes concernés au plus haut point par ce phénomène. Or trop souvent nous ne sommes préoccupés que de récolte et un peu moins du milieu dans lequel vivent nos abeilles, bien que ces deux choses soient intimement liées. Les techniques employées, la biologie, la conduite du rucher ne sont rien, si nous délaissions l'étude des sources de nectar, c'est-à-dire la flore mellifère.

Et là, un grand travail doit être entrepris. Je suggère:

1. Tout d'abord nous concerter, entre collègues apiculteurs (mettre en commun nos problèmes).
2. Nous familiariser avec la botanique par l'organisation de cours, lectures, etc.
3. Rechercher des plantes s'adaptant à notre région.
4. Action d'ensemencement, contacts avec les pouvoirs publics (ensemencement des talus de routes vicinales, forestières avec des plantes mellifères).
5. Etre attentifs à tout ce qui porte atteinte à notre environnement et faire un effort pour faire re-

vivre la nature partout où elle est agressée.

J'attends vos suggestions, vos idées, vos encouragements, vos critiques constructives en cette fin d'année, ceci pour répondre toujours mieux à votre attente.

N'oublions pas qu'il reste encore des choses belles et positives

et que nous devons aussi cultiver l'enthousiasme, l'optimisme, la bonne humeur, la collégialité, la tolérance.

Je vous souhaite, chers amis, une excellente fin d'année, de bonnes fêtes de Noël et mes vœux les plus sincères pour l'an nouveau.

Robert Fauchère

Société romande d'apiculture

NOTE DE L'ADMINISTRATEUR-CAISSIER

Instructions

1. Surprimes

Apiculteurs, membres des sections de la SAR, vous êtes priés de verser les surprimes (assurance RC, vol et déprédations), avec vo-

tre cotisation, à votre section respective. Les caissiers des sections établiront une liste, à mon intention, des membres ayant payé cette surprime et me verseront ce montant avec celui des cotisations revenant à la SAR.

Cette manière de procéder est déjà en cours, depuis de nom-

NOUS LIVRONS :

Bois de sapin 1^{er} choix du Risoud, raboté 4 faces, pour cadres de ruches.

D.B., la pièce Fr. 1.30.—

Suisses Burki, la pièce Fr. 1.—

Livraison dès 50 pièces.

Ad. L. Berney. Articles en bois.

Crêt-Meylan 25, 1348 Le Brassus, tél. (021) 85 43 82.

breuses années, auprès de la majorité des sections.

2. Membres en suspens

Les apiculteurs n'ayant pas payé leur cotisation à leur section au 15 janvier deviennent des «membres en suspens», c'est-à-dire qu'ils sont considérés comme démissionnaires. Leur fiche sera envoyée à l'imprimerie pour radiation de l'envoi du journal, comme pour les membres démissionnaires.

Cette négligence, ce non-respect du délai de paiement de la cotisation donnent un travail important et inutile au caissier de la section, au caissier de la SAR et à l'imprimeur.

Le journal des mois déjà parus ne sera pas envoyé à ces apiculteurs retardataires lors du paiement de leur cotisation.

3. Changement d'adresse

Les avis de changement d'adresse doivent indiquer le nom de la section ainsi que le numéro de membre à la section: second numéro de votre adresse du journal.

Lors du décès d'un apiculteur, son épouse est priée de me signaler le changement de son adresse, soit son prénom, sinon le journal me vient en retour — ou à l'imprimerie, selon les directives des PTT.

4. Années de sociétariat

La veuve d'un membre décédé garde les années de sociétariat de son mari. Par contre un frère, une sœur, un fils, une fille, doit être annoncé au caissier de la section comme nouveau membre. Il recevra un autre numéro de membre.

5. Matériel

Je dispose de matériel: cahier de comptabilité (Fr. 5.-), d'insignes de la SAR (Fr. 3.-), de sacs SAR (un carton de 750 sacs: Fr. 75.- + port Fr. 8.50), de livrets des statuts (gratuits).

6. Abonné individuel ABONNEMENT 1987

Les membres «Abonné individuel», domiciliés en SUISSE, peuvent faire parvenir le montant de leur abonnement 1987 au CCP 10-1480-6, Société romande d'apiculture, Lausanne, dès le 1^{er} janvier 1987.

Les membres «Abonné individuel», domiciliés à l'ÉTRANGER, peuvent faire parvenir le montant de leur abonnement 1987 au même CCP ou à la Banque Cantonale Vaudoise, 1530 Payerne, au compte N° 700.240.0.

P.-S. L'année comptable va du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Joseph Girard